

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 16 Septembre 2010 – 19 h 30**

Etait excusé : LE BRIZ Olivier

Délibérations prises :

1. accord pour exonération de pénalités de retard au paiement de la TLE
2. indemnisation de l'agent technique pour utilisation de son véhicule personnel après vol du véhicule communal

EXTENSION DE L'ECOLE

Les comptes rendu des réunions de chantier sont remis aux élus : les travaux se déroulent dans les meilleures conditions requises ; l'architecte animera une réunion d'information destinée aux enseignants et aux parents d'élèves, le mardi 21 septembre prochain, à l'école.

STATIONNEMENT AU PORT

Devant les problèmes récurrents de stationnement au Port, (activité de l'entreprise Depagne et des commerces locaux, co-voiturage, riverains et véhicules « ventouses ») le conseil municipal décide de commander une étude pour servir de base à une discussion avec les différents acteurs.

POINTS PROPRES

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SICTOM a procédé la semaine dernière à l'implantation de deux points propres qui seront opérationnels dès le 29 septembre prochain (1 au Port et 1 rue du Regonfle).

La mise en œuvre d'un 3^{ème} point propre, au lotissement communal de la Révérence a été suspendue suite à l'opposition physique de 5 familles dudit lotissement, empêchant l'entreprise chargée du travail d'accomplir sa tâche.

Une réflexion complémentaire sera conduite et une enquête sera menée auprès des habitants riverains de la route du port et de la rue de la minoterie.

Pour les bâtiments communaux : l'école sera collectée par le service technique communal le mercredi, les associations locales devront gérer elles-mêmes leurs déchets (une compensation financière de 20 €/an leur sera versée en plus de la subvention) enfin, le particulier utilisateur de la salle des fêtes se verra demander le dépôt d'un chèque de caution de 40 € qui sera rendu lorsque l'enlèvement des sacs sera fait par lui-même.

EGLISE

Suite à une panne de l'horloge et des cloches, la société chargée de l'entretien du mécanisme a établi plusieurs devis de travaux :

| | | |
|---|------------|--------------------------------|
| 1. remplacement de l'horloge mère | 1 682 € ht | |
| 2. remplacement des battants | 1 444 € ht | total = 6 506. 23 € ttc |
| 3. mise en sécurité électrique du clocher | 2 314 € ht | |

une entreprise spécialisée en travaux d'accès difficile nous a fait parvenir un devis de remise en état de la lumière ;

| | | |
|---|------------|------------------------|
| 1. remise en état du système d'illumination | 4 645 € ht | 5 555. 42 € ttc |
|---|------------|------------------------|

après délibération le CM décide de faire réaliser le remplacement de l'horloge mère et des battants ; un autre devis sera réclamé pour l'éclairage du clocher.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Le CAUE (conseil architecture, urbanisme et environnement) a été sollicité pour aider la commune dans une réflexion d'ensemble de l'aménagement du village. Une première réunion aura lieu mardi 21 septembre à 17 h 30.

QUESTIONS DIVERSES

ERDF a été sollicité pour la mise en place d'un *Coffret électrique au Port*, destiné à l'alimentation du camion pizza et aux activités liées à la vogue (marché - feu d'artifice) Le coût s'élève à 834.43 € ttc. Un accord pour participer à la moitié de ce coût a été signé par le commerçant. L'abonnement sera pris en charge par la commune et les consommations facturées aux utilisateurs privés.

Les travaux de *remise en état de la route du Port* (route départementale) doivent se dérouler très prochainement.

Les travaux de *curage de l'embouchure de la Drevenne* à l'Isère ont eu lieu cette semaine. La prochaine crue devant faire œuvre de nivellement. Le chemin d'accès pour la mise à l'eau, demandé par les pompiers, devrait être fermé par une barrière pour empêcher la descente de véhicules autres que ceux des services d'incendie et de secours.

Ligne 5000 de Trans'Isère : le Président du Conseil Général a communiqué la décision prise de supprimer les allers-retours du jeudi et du samedi de cette ligne en raison du coût élevé (250 000 € pour 15 à 20 passagers/jour soit 12 500 €/usager/an, contre 1 200 € sur les autres lignes). Les services scolaires sont maintenus.

Société de Pêche Rovon-Saint Gervais : des travaux d'entretien des berges ont été effectués pour un coût de 3 200 €.

La fédération de pêche a versé une subvention de 1 770 €, soit un solde à charge de 1 430 €. La demande de participation financière sollicitée est rejetée : la commune attribue une subvention annuelle de 230 €.

Eau et assainissement : programmation pour 2011 des travaux de pose du collecteur au Port, du poste de relevage et de la station d'épuration. Les raccordements des maisons se feront ultérieurement.

La sécurisation des Travers sera également réalisée très prochainement.

La séance est levée à 22 h 30